

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 12 septembre 2025

Délibération n°47/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 2 septembre 2025.

Membres présents : messieurs Patrick MARDIKIAN, Philippe BOUTY, Michel BUISSON, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Maryline VINET, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY [Pouvoir à Monsieur Gérard ROY],

Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD [Pouvoir à Madame Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Maryline VINET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

Objet : Subvention au SCCUC

Le SCCUC (Sport & Culture Campus Universitaire de Charente) a été créé en 2015 afin de développer des actions à caractère social, culturel, éducatif et sportif à destination des étudiants de la Charente. L'association est constituée de membres bénévoles, enseignants, salariés, étudiants, directeurs d'établissements filières post-bac affiliés au SCCUC.

Contrairement aux associations des étudiants qui existent sur le territoire, ce sont les établissements et non les étudiants qui adhèrent.

Le SCCUC propose divers services aux étudiants :

- Epicerie sociale pour les étudiants en grande difficulté (ouverture novembre 2017),

- Chéquier de réduction : Cosmopolite, Décathlon, Pura Vida, Body S Press, La Pataterie, Flunch, Jeff de Bruges, CGR Angoulême, la Nef, L'Jeans, Makadam Fitness, Nabab, Stadium, Crédit Agricole,
- Service santé : présentation des services de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) dans les établissements (bilans santé « des pieds à la tête », diffusion de listes de médecins, partenariats avec assistante sociale et l'infirmière de l'Académie de Poitiers),
- Accompagnement et animation des bureaux d'étudiants (BDE),
- Evénements sportifs (Trail Campus, SCCUC Games olympiades étudiantes),
- Programmes de conférences/concerts,
- Soirées étudiantes, ...

Le SMPI Magelis et le SCCUC se sont associés pour développer des services aux étudiants du territoire dans une communauté d'intérêts.

Depuis 2020, le Pôle Image Magelis a permis et soutenu l'ouverture d'une épicerie solidaire dans le quartier de l'image, dont la responsabilité administrative a été confiée au SCCUC. Cette épicerie solidaire ou épicerie du Nil, située au 2 rue de Saintes, dans un local commercial, propriété de Magelis, est destinée à l'ensemble des étudiants du territoire (pas seulement image, boursiers et non boursiers, inscriptions sous conditions de ressources).

L'épicerie du Nil est ouverte, un jour par semaine : le mardi de 10h00 à 19h30 et des distributions ponctuelles sont organisées le mercredi, et le vendredi.

Depuis 2020, l'ouverture du mardi était gérée par une salariée de Magelis, tandis que les autres distributions alimentaires sont assurées par les bénévoles du SCCUC. La mission de la salariée a pris fin le 30 novembre 2024.

Le SCCUC a recruté un salarié (26h/semaine) depuis le 1^{er} décembre 2024 pour assurer les missions qui étaient assurées par Catherine AMIOT, salariée de MAGELIS.

La dépense associée à ce poste est lourde pour le SCCUC, association dont les financements institutionnels ne prévoient pas de budget de fonctionnement.

Les règles de fonctionnement d'une épicerie sociale sont telles qu'elles ne peuvent pas raisonnablement être assumées par des bénévoles qui se relaient.

Le poste implique de nombreuses tâches récurrentes et exigeantes en compétences.

- Des tâches administratives :

Gestion des commandes, suivi de tableaux de bord par fournisseur

Suivi facturation et règlement.

Tenue du logiciel TICADI (logiciel de la banque alimentaire)

- La supervision des activités de l'épicerie chaque semaine

Réceptions et contrôles des produits frais et secs

Distributions des cagettes solidaires. Suivi du respect du budget dédié.

Accompagnement des bénévoles assurant les permanences

Tenue des documents d'encaissement, dépôts en banque

Tenue de l'ensemble des documents du Plan de maîtrise sanitaire (PMS)

Valorisation des produits en fin d'ouverture et lutte contre le gaspillage.

- Des échanges avec les différents partenaires :

Tenue des tableaux de bord des passages et des achats des étudiants

Communication avec les bénévoles et salariés de l'association

- La gestion des stocks de produits :

Gestion du stock, veille sur les durées de vie, alertes et valorisation.

La file active de bénéficiaires compte 275 étudiants. Chaque mardi, une centaine d'étudiants fait ses courses (67.5% sont des étudiants des écoles de l'image).

L'Association SCCUC a besoin d'une aide financière de MAGELIS afin de poursuivre dans les meilleures conditions la gestion de l'épicerie sociale étudiante et lancer un recrutement pour le poste de responsable du fonctionnement de l'épicerie sociale du Nil, à la suite du départ du salarié en place.

MAGELIS est sollicité pour le financement de ce poste à 20% d'un équivalent temps plein catégorie C pour un montant de 4300 € pour l'année 2025-2026.

Le projet de convention relatif à cette action vous est présenté en annexe. Il a pour but de préciser les obligations des partenaires (Le SCUCC et le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année universitaire 2025-2026 ;
- autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 18 sept. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 18 sept. 2025
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 18 septembre 2025

Signé: Le Président

AR Prefecture

016-251602595-20250912-DELIB47_25-DE
Reçu le 18/09/2025